Plus de 75 000 femmes sont violées en France chaque année – une toutes les sept minutes. Qui en parle ? Personne. La société reste sourde et les victimes sont muettes. Si on faisait enfin sauter le tabou ?

PAR GIULIA FOÏS. REPORTAGE PHOTO : LIZZIE SADIN POUR « MARIANNE »

Le viol en France

Enquête sur un insupportable silence

Viol. Quatre lettres qui reviennent souvent dans les pages « faits divers ». Un mot qui fascine autant qu'il répugne. On plonge dans ces histoires sordides. On s'émeut devant la souffrance des victimes. Et puis on passe à autre chose. L'émotion bloque la réflexion. Or le viol n'a rien d'un fait divers : une femme sur 10 subira un viol ou une tentative au cours de sa vie (1). « *Sortons de notre logique compassionnelle,* insiste Marie-France Casalis, cofondatrice du Collectif féministe contre le viol (CFCV). *C'est un phénomène de société, pas une fatalité qui frappe quelques pauvres jeunes femmes. Quand on le comprendra, on pourra le combattre.* » Alors, remballons notre compassion l'espace d'un instant. Affronter le viol dans sa réalité globale, au-delà des tragédies individuelles, c'est garder à l'esprit qu'il s'agit d'un crime puni par des lois, évalué par des statistiques. Un crime qui frappe les femmes en très grande majorité, mais qui touche toutes les couches sociales, toutes les tranches d'âge. Un crime où, dans 8 cas sur 10, le violeur est connu de sa victime. C'est un père, un mari, un ex-amant, un patron… Et, contrairement aux stéréotypes, beaucoup plus rarement un marginal qui sévit au hasard dans une rue déserte. Un phénomène de société, donc. Aveugle, massif.

Environ 75 000 femmes sont violées chaque année en France, une toutes les sept minutes (2). Et seuls 2 % des viols sont condamnés aux assises (3) – contre 50 % des homicides. Entre les deux ? Un « chiffre noir », selon le jargon en vigueur. Un trou béant dans lequel disparaissent chaque année des dizaines >

andrea maton / age fotostock

Caroline De Haas, d'Osez le féminisme, déplore le manque de volonté politique.

> de milliers de victimes. Mystérieux. Alarmant. Pourtant, le problème ne vient pas des assises : les viols y sont les crimes les plus couramment jugés, et les acquittements sont rares. C'est donc en amont que tout se joue.

Un crime impuni

Premier trou noir : le parquet. L'instruction bouclée, le procureur peut d'abord décider de classer le dossier sans suite pour éléments insuffisants. « *Ces affaires sont difficiles à juger,* explique Véronique Le Goaziou, chercheuse au CNRS (4). *En général, il n'y a aucun témoin. Pas toujours de trace visible : les viols ne s'accompagnent pas forcément de violences physiques. Et si les victimes ont le réflexe de se laver, elles font malheureusement disparaître d'éventuelles traces d'ADN. Sans preuve matérielle, tout repose donc sur leur parole.* » De là à se dire qu'il vaut mieux enterrer le dossier... Mais, sur les classements sans suite, aucune statistique disponible. Pas de chiffres non plus sur la seconde option souvent choisie par le parquet : déqualifier le crime en délit, le viol en agression sexuelle. L'affaire est alors renvoyée en correctionnelle. « *Officiellement, on veut épargner aux victimes des procédures trop longues,* explique Claude Katz, avocat spécialiste des violences sexuelles. *La condamnation serait par ailleurs plus sûre, parce que prononcée par un jury professionnel. Mais cela reste à prouver.* » Seule certitude : les peines encourues sont moins lourdes – cinq ans pour une agression, quinze ans pour un viol « simple ». Et la prescription plus courte : trois ans en correctionnelle contre dix aux assises. « *C'est inadmissible !* tonne l'avocat. *Le viol est un crime grave, une atteinte aux droits fondamentaux. Le moins que l'on puisse faire, c'est de le reconnaître.* » Et de le juger aux assises.

De 5 à 10 % des victimes portent plainte. Pis : ce taux recule depuis dix ans, alors que les violences faites aux femmes augmentent.

Remontons encore, jusqu'au maillon policier. Les trois quarts des enquêtes sont résolues : un taux proche de celui des homicides. Si ce n'est pas à l'arrivée que ça coince, c'est donc au démarrage... Aujourd'hui encore, seulement 5 à 10 % des victimes portent plainte : le second trou noir est là. « *C'est une démarche très difficile,* explique Emmanuelle Piet, présidente du CFCV. *Depuis la nuit des temps, on balance aux femmes que leur corps ne leur appartient pas. La société évolue, mais très lentement. Elles-mêmes ont du mal à se penser victimes.* » Du coup, la plupart se taisent. De l'avis général, les statistiques seraient donc très au-dessous de la réalité.

La société reste sourde, et les victimes sont muettes : le tabou muselle. Il a pris quelques coups, mais tout récemment. La première campagne contre le viol date de 1976. Quatre ans plus tard, le viol devient un crime, décrit dans le code pénal comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise* ». Les mentalités bougent, les victimes commencent à sortir de leur silence. Et tout s'accélère : en 1986, l'Etat finance un numéro vert pour les victimes (lire l'encadré p. 75) ; en 1992, le viol conjugal est reconnu par la loi, et en 2006 il devient une circonstance aggravante ; en 2000 arrive le fichier d'empreintes génétiques pour les délinquants sexuels ; à la même époque, une commission nationale sur les violences sexuelles voit le jour : elle permet notamment l'élaboration d'une charte pour l'accueil des victimes dans les commissariats. La liste des avancées est longue. D'après les juristes, la France est même en pointe sur le sujet, comparée à ses voisins européens (5).

Cocorico ? Certainement pas. L'époque actuelle est même inquiétante : le taux de plaintes stagne, voire recule, depuis une dizaine d'années (6). Les violences sexuelles à l'égard des femmes, elles, recommencent à augmenter (7). Les associations sont donc remontées au créneau : en novembre dernier, le CFCV, Osez le féminisme et Mix-Cité ont lancé un manifeste contre le viol et une pétition en ligne (8). « *On nous a ri au nez,* raconte Caroline De Haas, porte-parole d'Osez. *On nous disait : "C'est débile, évidemment que tout le monde est contre le viol !" Mais, au contraire, la société laisse faire : vous avez vu les chiffres ? Aujourd'hui encore, les violeurs sont quasiment sûrs de ne pas se faire prendre.* » Le crime parfait, en somme.

A moins d'aider les victimes à parler. C'est ce que demande le manifeste. D'abord, en les mettant à l'abri de leur agresseur : or, l'ordonnance de protection des victimes ne s'applique pas en cas de viol. Ensuite, en multipliant les structures d'accueil. « *Les victimes doivent être entendues,* martèle Gilles Lazimi, généraliste en Seine-Saint-Denis. *Même si elles ne portent pas plainte, elles n'en ont pas moins été violées pour autant.* » Membre actif du CFCV, il insiste sur le rôle prépondérant du médecin traitant : c'est souvent vers lui que les victimes se tournent pour raconter ce qu'elles ont subi. « *Totalement démuni, il s'abrite derrière le secret professionnel pour couper court,* s'agace-t-il, *et renvoie directement ses patientes vers le commissariat. Malheureusement, si elles se font rembarrer une fois, il y a peu de chances qu'elles osent de nouveau en parler.* »

« La société laisse faire. Aujourd'hui encore, les violeurs sont quasi sûrs de ne pas se faire prendre. Le crime parfait, en somme. »

Dans ces affaires où tout repose sur la parole de la victime, il est crucial de savoir l'entendre. Or, le manque de formation est général, et en aucun cas circonscrit aux médecins. Les stages proposés aux juges et aux policiers sont totalement optionnels et dépendent de la bonne volonté de chacun. Marie-Ange Le Boulaire anime des formations pour la police judiciaire francilienne : « *En région parisienne, ça a beaucoup bougé, mais c'est loin d'être le cas partout. Si l'on est violée au fin fond de sa campagne ou dans une grande ville, l'issue ne sera pas la même : c'est intolérable !* » Ex-victime d'un violeur en série, elle se bat aujourd'hui pour créer une instance interministérielle qui coordonne le suivi des victimes : « *Leur prise en charge doit se faire de façon globale et nationale. De même qu'on travaille à la réinsertion des violeurs à leur sortie de prison, il faut les aider, elles aussi, à retrouver leur place dans la société, pour qu'elles ne soient pas des victimes à vie.* »

Le Dr Gilles Lazimi souligne le rôle crucial du médecin : c'est à lui que les victimes se confient souvent en priorité.

Pour la première fois, le plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes comporte un volet spécifique sur le viol. Parmi ses objectifs : l'insertion, dans la formation initiale des professionnels concernés, d'un module sur l'accueil des victimes ; et une grande campagne de sensibilisation. Gilles Lazimi sourit : « *C'est très bien : plus on en parle, plus on avance. Mais si on appliquait les plans précédents, ce serait encore mieux.* » Comme souvent, les lois existent. Mais elles ne sont pas appliquées faute de moyens. « *Faute de volonté politique, surtout !* tempête Caroline De Haas, d'Osez le féminisme. *Le pouvoir est aux mains des hommes. Oui, les hommes politiques sont de plus en plus nombreux à se battre avec nous. Mais, à la différence des femmes, ils ne vivent pas avec la menace permanente du viol : pour eux, ça n'est pas un combat prioritaire.* »

Une affaire d'éducation, aussi

Si 93 % des victimes sont des femmes, 98 % des violeurs sont des hommes. Evidemment, tous les hommes ne sont pas des violeurs en puissance. Mais le viol est bel et bien une violence sexuée. « *Les femmes sont d'abord attaquées parce qu'elles sont femmes,* insiste Béatrice Gamba, de Mix-Cité. *Le viol est l'apogée d'un continuum de violences sexistes : mains aux fesses, regards appuyés, commentaires graveleux... Ça n'arrive jamais aux hommes ! Nous vivons dans une société profondément inégalitaire. La domination masculine, on l'intègre dès le plus jeune âge : c'est donc aussi une question d'éducation.* » La loi prévoit justement des classes autour de la sexualité dès le primaire. Mais dans les faits, elles sont inexistantes ou réduites à la reproduction. « *On compte sur l'école pour transmettre aux enfants les règles de vie en société,* souligne Caroline De Haas. *Pourquoi ne pas leur apprendre l'égalité des sexes, les interdits, la non-violence ? Faisons-le et en quinze ans nous aurons changé la face de la société.* » Sensibiliser, prévenir : voilà qui dégonflerait sérieusement le chiffre noir. Le nombre de viols serait alors réduit à sa portion congrue d'incurables psychopathes de rue : une minorité. ■ **G.F.**

Emmanuelle Piet, du Collectif féministe contre le viol.

(1) Enquête « Cadre de vie et sécurité », 2005-2006, Insee/OND.
(2) Enquête « Cadre de vie et sécurité » menée sur les femmes de 18 à 75 ans - 2007-2008, Insee/OND.
(3) Office national de la délinquance, 2007.
(4) Auteur, avec Laurent Muchielli, de l'étude *les Viols jugés en cour d'assises : typologies et variations géographiques,* Cesdip/Questions pénales.
(5) Etude collective conduite par Gisèle Halimi : *la Clause de l'Européenne la plus favorisée,* éditions des Femmes.
(6) Pierre Tournier, CNRS, 2009.
(7) OND, 2010.
(8) La pétition en ligne : http://www.contreleviol.fr

Des mots sur les maux

Le viol, ce sont les ex-victimes qui en parlent le mieux. Hélas, elles en parlent rarement. Comment faire dans une société qui leur demande de se taire, qui leur oppose des phrases assassines ou des silences mortifères ?

Le commandant Guy Bertrand (ci-dessus) travaille depuis des années pour améliorer l'accueil des victimes. Nathalie (ci-dessous), ancienne victime, témoigne de son calvaire après le viol.
Le Dr Rey-Salmon (à dr.) dirige l'unité médico-judiciaire (UMJ) à l'Hôtel-Dieu, à Paris.

Elles pourraient dire : « *J'ai été violée.* » Techniquement, c'est ce qu'il s'est passé. Pourtant, toutes disent : « *Je me suis fait agresser.* » C'est plus simple, c'est ce que tout le monde dit aussi. « Agression » : un peu de déni, ça fait moins mal, ça fait moins peur. « Se faire violer » : où est le violeur, dans l'énoncé ? Nulle part. Disparu. Dès les tout premiers mots, elles sont comme responsables. Le viol est bien le seul crime dont la victime soit toujours un peu suspecte. « *A chaque fois que j'en parle, je dois me justifier,* raconte Sarah. *Non, il n'était pas tard. Non, je n'ai pas pu m'enfuir. Non, je ne voulais pas.* » Du coup, elle se tait. La jeune femme a perdu son frère deux ans plus tard. « *Ça, je peux le dire : je sais qu'on m'écoutera, qu'on me consolera... Sur le viol, c'est dingue, mais j'en suis nettement moins sûre. Il y a comme un malaise.* » Plusieurs fois, on lui a même demandé de se taire. Ne pas raconter. Ne pas écouter. Ne pas voir. Ou alors, au contraire, ne plus voir que cela. « *Quand les gens le savent, ils s'attendent à ce que tu sois visiblement traumatisée,* note Elisa. *Sinon, c'est que ça n'était pas si terrible... C'est la double peine : tu dois porter ta croix à vie. Du coup, je n'en parle pas : je ne veux pas être réduite à ça et marquée au fer rouge.* » Parquées dans la boîte à larmes, la boîte à victimes. Frappées du sceau du malheur, celui de l'infamie.

Le viol est le seul crime dont la victime soit suspecte. Au point de se justifier : « Non, je n'ai pas pu m'enfuir. Non, je ne voulais pas. »

L'histoire collective a durablement marqué les esprits. « *Le viol a toujours été puni, mais autrefois les victimes l'étaient aussi,* explique l'historien Georges Vigarello (1). *Elles avaient vu le mal : on pensait qu'elles en étaient souillées et complices. Contaminées, elles devenaient contaminantes : il fallait les exclure de la société. Elles n'étaient plus mariables, et certaines étaient bannies. Ça n'émouvait personne : leur corps appartenait à leur mari ou à leur père. D'ailleurs, jusqu'à la Révolution, la justice parlait de rapt, pas de viol. Le crime, c'était d'avoir dérobé la propriété d'autrui.* » Il a fallu attendre les années 70, la pilule, la loi sur l'IVG pour que les femmes obtiennent le droit de disposer de leur corps. Quarante ans, c'est très peu, à échelle de l'humanité.

Longtemps, Olivia n'a pas osé en parler, faute de pouvoir mettre des mots dessus. Pendant deux ans, elle a vécu avec un homme qui la forçait à coucher avec lui, qu'elle en eût envie ou pas. Qu'elle eût mal ou pas. « *J'étais paumée. Je ne comprenais pas ce qu'il se passait. Pour moi, le viol, c'était le marginal qui t'attaque au coin de la rue avec un couteau.* » Stéréotype très loin de la réalité : souvent, la victime connaît le violeur. Dans 35 % des cas, il s'agit de son partenaire (2). Or, dans ce cas, l'absence de consentement est beaucoup plus dure à prouver. Car nous continuons de penser, à une très large majorité (3), que le sexe fait partie du devoir conjugal. Et le « repos du guerrier » est resté dans notre vocabulaire... « *On n'a toujours pas intégré qu'une femme a le droit de dire non à tout moment,* souligne Emmanuelle Piet, présidente du Collectif féministe contre le viol. *Même après un dernier verre, même si c'est son mari.* »

Alors, pour éviter toute équivoque, Olivia précise qu'il y avait aussi des insultes. Des gifles. Justifier, justifier, justifier. « *Alors qu'un mec normal, à partir du moment où sa copine dit stop, il est censé s'arrêter, non ?* » Si. Elisa, elle, a subi « *le bon vieux viol, bien dans les clous* » : « *Quand je le raconte, on me demande toujours : "Il avait un couteau ?" La réponse étant oui, je peux continuer.* » S'il y a couteau, il y a viol : là, on conçoit que la victime n'ait pas pu se défendre. Autrement, ce serait plus douteux. « *C'est intolérable de demander à une victime si elle s'est vraiment défendue,* tempête Emmanuelle Piet. *Est-ce qu'on demande à un lapin pris dans des phares pourquoi il n'a pas bougé ?* » C'est pourtant le même processus : « *Un viol, c'est l'équivalent d'un meurtre : le violeur veut vous détruire, et vous le ressentez à 100 %,* explique la psychiatre Muriel Salmona (4). *La terreur et la violence sont telles qu'elles vous sidèrent. Le cortex ne parvient plus à moduler l'émotion. Pour ne pas disjoncter, et mourir de stress, vous vous déconnectez : paralysie psychique et physique, anesthésie émotionnelle. L'esprit se dissocie du corps comme si vous étiez spectateur de l'événement. En réalité, on stocke ces émotions à l'état brut dans l'amygdale : c'est de la mémoire traumatique, qui fonctionne ensuite comme une bombe à retardement. Le moindre détail susceptible de faire le lien, même inconscient, avec le viol, et vous revivrez l'événement à l'identique. La vie entière devient un terrain miné. La seule issue possible, c'est la parole : en mettant des mots sur le traumatisme, on le désamorce. L'événement se vide peu à peu de sa surcharge émotionnelle. Il devient un récit qu'on raconte au passé.* » Encore faut-il, pour cela, avoir été entendu...

Il avait bien un couteau. C'était bien un marginal. Pourtant, nul n'a cru Nathalie. Pas même sa mère. Quant à sa marraine : « *Avec la vie dissolue que tu mènes, ça devait t'arriver !* » Mais Nathalie insiste : « *C'est faux, j'ai toujours été prudente !* » Et quand bien même elle ne l'aurait pas été ? Punie ? « *Ces stéréotypes sont très dangereux,* prévient Emmanuelle Piet. *Les femmes se croient en sécurité si elles ne sortent pas tard, et pas en minijupe : c'est notre tchador à nous, notre façon de les renvoyer à la maison.* » Sans rien régler du problème... Les statistiques le prouvent : ce n'est pas dans la rue qu'elles sont le plus en danger.

« Quand je raconte, on me demande toujours s'il avait un couteau. La réponse étant oui, je peux continuer mon récit... »

Maudites minijupes

Quant à la minijupe, qui provoquerait le viol : « *On fait complètement fausse route,* insiste Emmanuelle Piet. *Le violeur n'a pas envie de coucher avec sa victime : il veut lui faire mal, l'humilier. Le viol est une violence qui utilise le sexe comme arme. Mais il ne s'agit ni de désir ni de sexualité.* » Et encore moins de pulsion, selon d'autres préjugés répandus. « *Quelles que soient les circonstances de l'agression,* souligne Marie-France Casalis, *la stratégie du violeur est la même. Elle est parfaitement préméditée pour assurer son impunité.* » D'abord, isoler sa proie, en la coupant de son entourage ou en choisissant un lieu désert. Ensuite, la mettre plus bas que terre : il la frappe, l'insulte, l'humilie... Puis la violer. La menacer. Enfin, rejeter la faute sur elle. Sarah a vécu tout le scénario ce soir-là... Le : « *Je veux que ça dure le plus longtemps possible, que tu aies bien le temps de te rendre compte de ce qui est en train de t'arriver.* » Puis : « *Tu vois, faut jamais parler aux inconnus.* » Et : « *Si tu parles, je te tue.* »

Terrifiée, la victime se tait. « *Le violeur lui met cette gadoue dans la tête alors qu'elle est particulièrement vulnérable,* conclut Emmanuelle Piet. *Si la société lui en rajoute une couche, il devient quasi impossible de se dégager de cette culpabilité.* » Et de porter plainte. Cela peut prendre des années. « *La plupart des appels que nous recevons concernent des faits qui dépassent largement la prescription,* souligne Marie-France Casalis. *Ce n'est pas normal. Le viol doit être imprescriptible.* » C'est d'ailleurs le cas aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Espagne.

En France, si les femmes parlent de plus en plus dans les enquêtes de victimation, le taux de plaintes reste, en revanche, très faible. Surtout dans les cas de viol conjugal : « *A peine 4 % des procédures,* affirme la sociologue Véronique Le Goaziou (5). *Plus la victime est proche de son agresseur, moins elle porte plainte. Il est toujours dans les parages, donc elle a peur. Et l'entourage peut faire pression, notamment dans les milieux aisés, où l'on a beaucoup plus à perdre – un nom, une réputation...* » Ce ➤

> qui explique au passage que les procès soient bien plus fréquents dans les milieux populaires, laissant croire à tort que le viol est le privilège des pauvres…

Reste que la procédure est longue (trois ans en moyenne, si elle tient jusqu'aux assises), aléatoire (non-lieux, classements sans suite, acquittements) et donc dissuasive. *« Pourtant, être reconnue victime est fondamental pour s'en sortir,* affirme Muriel Salmona. *Et d'un point de vue idéologique, oui, il faut porter plainte. Mais, sur le plan individuel, je suis plus mitigée : vu l'écoute qu'elles reçoivent, si ces femmes ne sont pas solidement entourées, la procédure peut les briser. »*

Présumée menteuse

Nathalie passait la soirée à Paris, chez des amies : elle a été violée en bas de leur immeuble. Ce sont elles qui ont appelé les flics : direction le commissariat, puis la 2e DPJ. Ici, les équipes sont rodées. Marie-Ange Le Boulaire, ex-victime, et le commandant Guy Bertrand travaillent ensemble depuis des années pour améliorer l'accueil des victimes. Une salle d'attente leur est réservée pour qu'elles ne croisent pas les gardés à vue. Une psychologue y tient une permanence. Les dépositions se font dans un bureau ouvert pour éviter qu'elles se sentent enfermées. Et, si elles le souhaitent, elles déposeront devant une femme. *« Surtout, on prend le temps qu'il faut,* explique Guy Bertrand. *Elles sont dévastées. Sous le choc, leur mémoire est souvent confuse : on respecte les silences, on écoute sans interrompre. Mon travail, c'est d'arrêter l'agresseur, bien sûr. Mais c'est aussi d'aider la victime à se reconstruire. La première étape se joue ici : on n'a pas le droit de se louper. »* Mais des loupés, il y en a. Sarah se souvient de ce couloir lugubre, de ce policier qui s'approche d'elle… Tout près du visage. *« Il me scrute, et il dit : "Zut,* elle *n'a même pas été défigurée, ça va être chaud." »* Elle insiste, elle a vraiment été frappée, en plein dans la mâchoire. Dix ans plus tard, ses dents menaçaient de tomber. Mais à l'époque, non, ça ne se voyait pas. *« Le problème,* soupire Guy Bertrand, *c'est qu'on entre à l'école de police pour arrêter des grands voyous. Ecouter les victimes de viol, ça fait moins rêver… Quand on en sort, on n'est absolument pas préparés à les recevoir. »*

« Le policier s'est approché près de mon visage, m'a scrutée et a dit : "Zut, elle n'a même pas été défigurée. Ça va être chaud…" »

A l'hôpital non plus. *« J'ai attendu des heures, avec un mec complètement bourré à côté de moi,* se souvient Nathalie. *J'avais encore du sang et du sperme partout… Ça a fait plaisir au médecin : "C'est super, il y en a plein !" C'est ce qu'il a dit en m'examinant. Moi, j'avais juste l'impression d'être un numéro. »* Un corps qu'on allonge sur le lit d'examen. Qu'un œil inconnu scrute. Que des mains inconnues fouillent, à la recherche de traces ADN. A quelques heures seulement du viol… Pas le choix : pour être exploitables, les prélèvements doivent être effectués dans les soixante-douze heures. *« C'est très pénible pour les victimes,* explique le Dr Caroline Rey-Salmon. *Elles ont été réduites à rien par l'homme qui les a violées. Notre boulot, c'est de les réhumaniser. En commençant par leur parler, sans avoir peur d'elles, et en leur expliquant chacun de nos gestes. »* Responsable de l'unité médico-judiciaire (UMJ) de l'Hôtel-Dieu, à Paris, elle a profondément rénové le service. Les victimes attendent maintenant dans une aire spécifique. Elles attendent peu : les examens se font sur rendez-vous. Juste à côté du box, elles trouveront une douche, pour pouvoir, enfin, se laver. Des associations ont leur bureau juste à côté : le suivi peut s'enclencher. Mais ce qui est valable ici est loin d'être la règle. Un décret vient de réorganiser les UMJ : chaque victime sera désormais reçue par des équipes formées et compétentes, partout en France. Mais il faudra encore du temps pour que cela se traduise dans les faits…

Vient ensuite le temps de l'instruction. Confrontation dans le bureau du juge. Reconstitution des faits. Expertises psychiatriques pour valider, de nouveau, la crédibilité de la victime. *« Sans arrêt, on nous demande : "Mais vous êtes sûre ?"* s'énerve Nathalie. *A croire qu'on est débiles. Ou qu'on ment. J'ai même eu droit à : "Mais, entre le moment où vous étiez contre la porte et celui où il vous a poussée dans l'escalier, vous ne pouviez vraiment pas vous échapper ?" Je suis sortie pour aller vomir, tellement j'avais la nausée. »* L'instruction, c'est la règle, instruit à charge et à décharge. La justice, c'est la loi, est faite pour la société, pas pour la victime. Et l'accusé est présumé innocent. *« Pour autant, la victime doit-elle être présumée menteuse ?* demande Emmanuelle Piet. *L'interroger, oui. Mais avec un minimum de respect pour sa souffrance. Et les mêmes droits que l'accusé : avoir un avocat dès le début de l'enquête, pouvoir faire appel d'un jugement de cour d'assises… »*

Pour Sarah, la procédure s'est soldée par un acquittement. Au bénéfice du doute, lequel profite toujours à l'accusé. Pas de trace ADN, pas de blessures visibles. Parce que, oui, elle avait commencé à se débattre, mais ensuite elle avait dû laisser faire. *« Les coups pleuvaient,* raconte-t-elle. *J'ai senti qu'il pouvait me tuer si je ne me calmais pas : vous parlez d'un choix ! »* La justice a trouvé cela suspect. L'écrivain Virginie Despentes le relève dans *King Kong Théorie* (6) : l'histoire religieuse a élevé au rang de martyres celles qui ont préféré mourir plutôt que d'abdiquer leur vertu. Sarah, elle, a « préféré » vivre. *« Faut-il le rappeler ?* interroge Claude Katz, avocat, spécialiste des violences sexuelles. *Céder, ce n'est pas consentir. Et si on inversait le questionnement ? Qu'est-ce qui a permis au violeur de croire qu'elle était consentante ? »* Mais, dans les affaires de viol, c'est à la victime de prouver qu'elle ne voulait pas. Sarah a voulu s'en sortir. Et l'a payé : *« L'avocat de la défense a lâché : "On a vu des victimes autrement plus brisées que vous !" Le procureur s'est levé : "On ne peut pas lui reprocher de vouloir aller bien." Parce qu'à la barre je n'étais pas effondrée, je ne voulais pas lui faire ce plaisir. Mais, du coup, je ne correspondais pas au profil de la victime. Et lui ne correspondait pas au profil du violeur : il était père de famille, bien inséré, et, on l'a souligné, il payait ses impôts. »* Forcément…

Marie-Ange Le Boulaire, ex-victime, anime des formations pour la police judiciaire.

L'allumeuse et le loup-garou

« Personne ne traite le viol comme n'importe quelle affaire, souligne Claude Katz. *Car il touche à nos ressorts les plus intimes. »* Juges, médecins ou policiers sont aussi des êtres humains, perméables à la terreur profonde que génère le viol. *« C'est littéralement inconcevable,* explique Muriel Salmona. *On grandit tous avec l'idée que notre intégrité physique est inaliénable. Le viol prouve le contraire : nous, sujets pensants et agissants, nous pouvons être réduits à l'état d'objet… C'est terrifiant. Donc il faut trouver une explication. Mais interroger les fondements de notre société, c'est trop compliqué ; aller voir du côté du violeur, trop effrayant. Le plus simple reste de s'en prendre à la victime. On se dit qu'elle a séduit son agresseur parce qu'au moins il y a une logique. Le stéréotype rassure, il remet de l'ordre dans le chaos. »* Les femmes peuvent respirer : la victime a commis une faute, il suffit de ne pas la répéter pour être à l'abri. Les hommes peuvent respirer : ça reste la faute des femmes. Leur sexe est hors de cause. Et puis de toute façon… Un violeur, c'est un psychopathe, non ? Un homme différent d'eux, en tout cas. Un Etranger. *« Il était arabe ? Noir ? On nous pose toujours cette question-là »,* déplore Olivia. Comme si, alors, c'était plus envisageable… *« Penser que le viol pourrait être commis par quelqu'un qui nous ressemble, c'est insupportable,* conclut Georges Vigarello. *On préfère l'idée du loup-garou qui frappe en pleine nuit. L'avantage, c'est qu'on a moins de risques d'en croiser un ! »* L'inconvénient, c'est que c'est faux. ■ **G.F.**

(1) *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle,* Seuil, 1998.
(2) Michel Bozon, Nathalie Bajos, « Les violences sexuelles en France », Population et sociétés, 2008.
(3) *Enquête sur la sexualité en France,* de Michel Bozon et Nathalie Bajos, éditions La Découverte, 2008.
(4) Présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie (www.memoiretraumatique.org).
(5) Etude inédite conduite avec Laurent Mucchielli : *les Viols jugés en cour d'assises : typologies et variations géographiques* (Cesdip/Questions pénales).
(6) Grasset, 2006. Réédité chez Folio.

« SOS Viols, allô ? Surtout ne raccrochez pas ! »

Elles sont énormes, ces armoires métalliques. Elles mangent la pièce. A l'intérieur, 40 000 fiches, 40 000 voix de femmes : les comptes rendus de chaque appel reçu par la ligne d'écoute du Collectif féministe contre le viol (CFCV) depuis son ouverture, en 1986 (1). Précieusement consignés, parfaitement anonymes. Car ici, l'anonymat est une règle d'or : *« Pour qu'elles se sentent libres de parler, sans peur d'être jugées »,* explique Delphine Reynaud, coordinatrice de l'association. Comme l'écrasante majorité des victimes de viol, celles qui appellent n'ont trouvé aucune écoute autour d'elles. Le téléphone sonne. Josée décroche : *« Viols femmes informations bonjour* (2)… » Pas d'improvisation : *« Tous les appels commencent de cette façon,* poursuit Delphine. *Pour que le mot "viol", si dur à dire, vienne d'abord de nous. »* Josée invite son interlocutrice à raconter son histoire : droit au but, on ne tourne pas autour du pot. Au cours de la conversation, elle reviendra sur les points les plus délicats, comme pour aider à l'accouchement du récit : *« Il y a eu pénétration ? Buccale ou vaginale ? Ça, oui, c'est un viol, madame* […] *Si votre fille dit : "Il met le zizi où je fais caca", c'est une sodomie. »* Le sang se glacerait d'effroi à deviner ce qui se dit à l'autre bout du fil, mais Josée reste parfaitement calme. Distance professionnelle. *« L'affolement ne sert à rien,* dit encore Delphine. *Leur monde s'est écroulé : il faut qu'on reste à quai pour les aider à sortir de l'eau. »* L'entretien dure depuis une demi-heure. Josée reprend pas à pas le fil du récit. *« On démonte ensemble la stratégie de l'agresseur,* explique Delphine. *Le but, c'est qu'elle comprenne ce qu'il s'est réellement passé : combien elle a eu peur, combien elle a été piégée. C'est fondamental pour reprendre sa vie en main. »* Ne plus être victime : passer à l'action. En prenant contact notamment avec des médecins, des structures d'accueil, des juristes… Josée est justement en train de donner ces numéros, et, régulièrement, elle ajoute : *« Je vous crois, madame. »* C'est une autre règle d'or : *« Nous leur accordons un crédit total,* insiste Delphine. *Il n'y a rien de plus insupportable que d'être mise en doute. »* Avant de raccrocher, Josée, comme chaque fois, dira : *« Bon courage. »* Parce qu'il en faut… Il est 19 heures, l'heure de fermeture. Et pour celles qui auraient besoin d'appeler la nuit ? *« Nous ne sommes pas un numéro d'urgence,* indique Delphine. *Nous compensons les manques de la société. Mais nous ne nous substituons pas aux professionnels, les avocats, les psys, et encore moins les flics. »* S'il y a urgence, c'est toujours le 17 qu'il faut faire.

La ligne d'écoute du CFCV.

La ligne d'écoute ferme. Les femmes du groupe de parole arrivent à l'association. *« Se retrouver en groupe, c'est comme avancer en cordée,* sourit Delphine : *solidaires, actives, on va s'aider à gravir la montagne ensemble. »* La composition du groupe est réfléchie : les forces des unes compensent les failles des autres, *« sinon, c'est juste mettre des femmes qui vont mal ensemble, avec le risque qu'elles coulent toutes ».* Valérie, Nabila, Françoise et Karine se sont vues pendant un an, une fois par mois, deux heures chaque fois, guidées par deux animatrices. *« On a pu parler de tout,* raconte Françoise. *Comme et quand on voulait, tant qu'on voulait. »* Pas besoin de se justifier ni de tout expliquer : la compréhension est immédiate. *« Quand tu mets des mots sur ce qui t'est arrivé, ça déborde,* explique Karine. *Je me couchais "viol", je me levais "viol". Ici, je peux me décharger de tout cela. »* Elles se racontent, au fil des séances. Peu à peu, elles y voient plus clair. *« Avant, j'avais des crises d'angoisse, de gros problèmes de santé et je ne comprenais pas pourquoi,* se souvient Valérie. *Quel soulagement de voir que j'étais normale ! »* Nabila parle de ce lien si fort qui s'est noué entre elles. Alors, ses yeux s'embuent. Toutes, elles sont très émues à l'idée de se séparer. Bientôt, ce sera leur dernière séance. *« Le groupe doit avoir une fin,* explique Delphine, *nous sommes là pour les libérer, pas pour les enchaîner. On ne résout pas tout ici. Mais elles ont déjà réussi l'exploit d'en parler, et on ne pourra jamais le leur enlever. »* Il est 22 heures. Cette fois, les bureaux ferment. Un jour, peut-être, ils n'auront plus besoin d'ouvrir : *« Notre rêve,* conclut-elle, *c'est qu'un jour la société soit suffisamment prête à les entendre pour que notre existence ne soit plus nécessaire. »* Un jour. ■

(1) SOS viol femmes informations, numéro vert : 0 800 05 95 95. National, anonyme, gratuit.
(2) Pour des raisons de confidentialité évidentes, nous n'avons pas entendu l'appelante.